

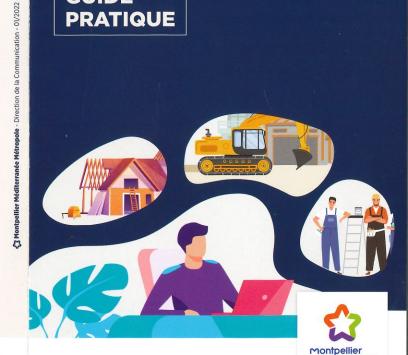
métropole

DÉMARCHES D'URBANISME

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer en ligne vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificat d'urbanisme sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

GUIDE PRATIQUE

 $\frac{Z}{\Sigma}$



Le guichet numérique des autorisations d'urbanisme c'est :

- + économique,
 - + simple,
 - + rapide
- + écologique.

Connectez-vous à l'adresse suivante : http://gnau.montpellier3m.fr

Pour les villes de Baillargues et Castelnau-le-Lez, connectez-vous directement au site web de la commune concernée.

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2 Tél. 04 67 13 60 00

Tramway 1, arrêts "Léon Blum" et "Place de l'Europe" Tramway 4, arrêt "Place de l'Europe"



montpellier3m.fr